

Province de Québec, district de Montréal, Cour supérieure, No 3397. Anna Perreault, de Montréal, épouse de Georges-Baillargeon, dûment autorisée à ester en justice, demanderesse ; vs Georges Baillargeon, de Montréal, défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée ce jour, contre le défendeur.

Montréal, 7 novembre 1919.

Les procureurs de la demanderesse,
4567—48-5 MASSON & BILLETTE.

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court, No. 3397. Anna Perreault, of Montreal, wife of Georges Baillargeon, duly authorized to *ester en justice*, plaintiff ; vs Georges Baillargeon, of Montreal, defendant.

An action for separation as to property has been instituted, this day, against the defendant.

Montreal, 7th November, 1919.

MASSON & BILLETTE,
4568—48-5 Attorneys for plaintiff.

Province de Québec, district de Montréal, Cour supérieure, No 333. Dame Arzélie Bernard, des cité et district de Montréal, épouse commune en biens de Louis Robitaille, du même lieu, comptable, et dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes en vertu d'un jugement de cette Honorable Cour, demanderesse ; vs ledit Louis Robitaille, défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour.

Montréal, le 14 novembre 1919.

Les avocats de la demanderesse,
4327—47-5 BROSSARD & PEPIN.

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court, No. 333. Dame Arzélie Bernard, of the city and district of Montreal, wife common as to property of Louis Robitaille, of the same place, accountant, and duly authorized by this Honourable Court for the purposes herein, plaintiff ; vs the said Louis Robitaille, defendant.

An action in separation as to property has been instituted in this cause, this day.

Montreal, November 14th, 1919.

BROSSARD & PEPIN,
4328—47-5 Attorneys for the plaintiff.

Action en séparation de corps et de biens

Action for separation as to bed and board

Province de Québec, district de Montréal, Cour supérieure, No 4929. Dame Eva McKeown, demanderesse ; vs Edward Fitzgerald, défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été intentée en cette cause contre le défendeur, le 25 novembre 1919.

Les procureurs de la demanderesse,
ELLIOTT & DAVID.
Montréal, 1er décembre 1919. 4621—49-5

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court, No. 4929. Dame Eva McKeown, plaintiff ; vs Edward Fitzgerald, defendant.

An action in separation as to bed and board and as to property has been issued in this cause against the defendant, on the twenty-fifth day of November, 1919.

ELLIOTT & DAVID,
Attorneys for the plaintiff.
Montreal, 1st December, 1919. 4622—49-5

Avis divers

Miscellaneous Notices

Montréal, le 13 décembre 1919.

SCIERIE DE LA SARRE, LIMITEE.

RÈGLEMENT No 12.

Proposé par M. St. Pierre, secondé par J.-M.-P. Boucher, que le règlement suivant soit adopté : "le règlement suivant No 10 est par les présentes amendé en retranchant "La Sarre" et y substituant "Montréal", relativement au bureau-chef de la compagnie". Adopté à l'unanimité.

E.-M. BALL,
4805 Scierie de la Sarre

No 1190.

Saint-Juste-de-Bretenières, 15 décembre 1919.

Avis est donné au public que, il a plu au lieutenant-gouverneur en Conseil, par un arrêté ministériel en date du trois décembre courant, de décréter que le nom de "Municipalité de la partie sud-ouest de Saint-Fabien-de-Panet, comté de Montmagny", soit changé en celui de "Municipalité de Saint-Juste-de-Bretenières", le tout Conformément aux dispositions de l'article 48 du code municipal.

JOS. FOLEY,
Maire.
LUCIEN BEAULIEU,
4839 Secrétaire-trésorier.

Montreal, 13th December, 1919.

SCIERIE DE LA SARRE, LIMITEE.

BY-LAW No. 12.

Proposed by M. St. Pierre, seconded by J. M. P. Boucher, that the following by-law be adopted: by-law No. 10 is hereby modified by withdrawing "La Sarre" and placing "Montreal" relative to the head office of the company. Unanimously adopted."

E. M. BALL,
4806 Scierie de la Sarre.

No. 1190.

Saint-Juste-de-Bretenières, 15th December, 1919.

Public notice is hereby given that His Honor the Lieutenant Governor has been pleased, by Order in Council, dated the third December instant, to change the name of the "Municipality of the southwest part of Saint-Fabien-de-Panet" County of Montmagny, into that of the "Municipality of Saint-Juste-de-Bretenières", the whole in accordance with the provisions of article 48 of the Municipal Code.

JOS. FOLEY,
Mayor,
LUCIEN BEAULIEU,
4840 Secretary-treasurer.